

Le lundi 8 février 2010

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

1^{ère} réunion du Comité interministériel du handicap : L'APF rappelle ses attentes pour une politique transversale !

A la veille de la 1^{ère} réunion du Comité interministériel du handicap, l'APF tient à rappeler ses attentes concernant ce Comité en matière de politique transversale. L'association a envoyé un courrier au Premier ministre pour lui faire part de ses questionnements.

En effet, satisfaite de sa création qui correspond à une demande de l'association depuis plusieurs années, l'APF souligne que ce comité doit à la fois garantir la prise en compte des questions liées au handicap dans toutes les réformes publiques, mais aussi assurer la cohérence des différents projets ministériels. L'APF tient donc à interpeller le gouvernement sur ses préoccupations.

> Comment le gouvernement entend-il donner l'impulsion nécessaire (incitations fiscales ou financières, diffusion des outils de bonnes pratiques, sanctions) pour **faire respecter l'obligation légale de mise en accessibilité des établissements recevant du public et des transports en publics d'ici 2015** ?

> Comment le gouvernement peut-il à la fois **garantir l'égalité des chances pour tous au sein de l'Education nationale** en continuant à y apporter tous les moyens humains, matériels et financiers nécessaires, **tout en facilitant les partenariats avec les services spécialisés** lorsque les besoins de l'enfant l'exigent ?

> Comment le gouvernement envisage-t-il de **soutenir l'accès à la qualification et à l'emploi des personnes en situation de handicap**, tant dans le secteur privé que public, y compris dans le secteur protégé (entreprise adaptée, ESAT) ?

> Comment le gouvernement compte-t-il **combattre la précarisation, voire la paupérisation des personnes en situation de handicap** (un nombre important de personnes en situation de handicap vivent sous le seuil de pauvreté), considérant que **l'accès à l'emploi ne peut être la seule réponse** à apporter ?

> Comment le gouvernement envisage-t-il de **garantir la couverture de tous les frais liés à la perte d'autonomie**, quel que soit l'âge ?

> Comment le gouvernement va-t-il **garantir le maintien et le développement de l'offre de service social et médico-social** de proximité et de qualité dans le cadre des réformes actuelles ?

> Comment le gouvernement prévoit-il d'**adapter les mesures de santé** (franchises médicales, déremboursement de certains médicaments, hausse du forfait hospitalier) qui vont à l'encontre de l'accès aux soins des publics les plus démunis et fragilisés ?

Seule une politique transversale pourra appréhender toutes ces questions ! L'APF attend du Comité interministériel du handicap la définition des orientations et la mise en œuvre de tous les moyens nécessaires pour être à la hauteur de ces enjeux.

Pour prendre connaissance du courrier envoyé au Premier ministre :

www.reflexe-handicap.org

Contacts :

Evelyne Weymann : 01 40 78 56 59 – 06 89 74 97 37
Sylvaine Séré de Rivières : 01 40 78 69 60 – 06 07 40 16 65